

# Historique de l'*Angélu*s

par François Pochon



La commande de l'*Angélu*s – Quand Georges Néel décide de se faire construire un canot c'est naturellement à André Bellot de Barfleur qu'il s'adresse : ce chantier est en effet le plus réputé dans tout le Nord Cotentin.

Il part d'Omonville de bon matin car il faut du temps pour parcourir les 50 km jusqu'à Barfleur en bicyclette ! Il n'a pas de mal à trouver le chantier où, justement, on est en train de construire un canot. Il demande à André Bellot qui vient de reprendre le chantier de lui faire un canot un peu plus petit que l'*Amphitrite* qu'il a construit avec son père pour les Renouf d'Omonville. On se met d'accord sur le prix de 23 000F payables à la livraison l'an prochain.

Georges Néel se presse de revenir à Omonville avant la nuit.

Liens : On trouvera plus de renseignements sur le constructeur et sur le chantier en allant sur le site « Barfleur au temps des canots » et particulièrement

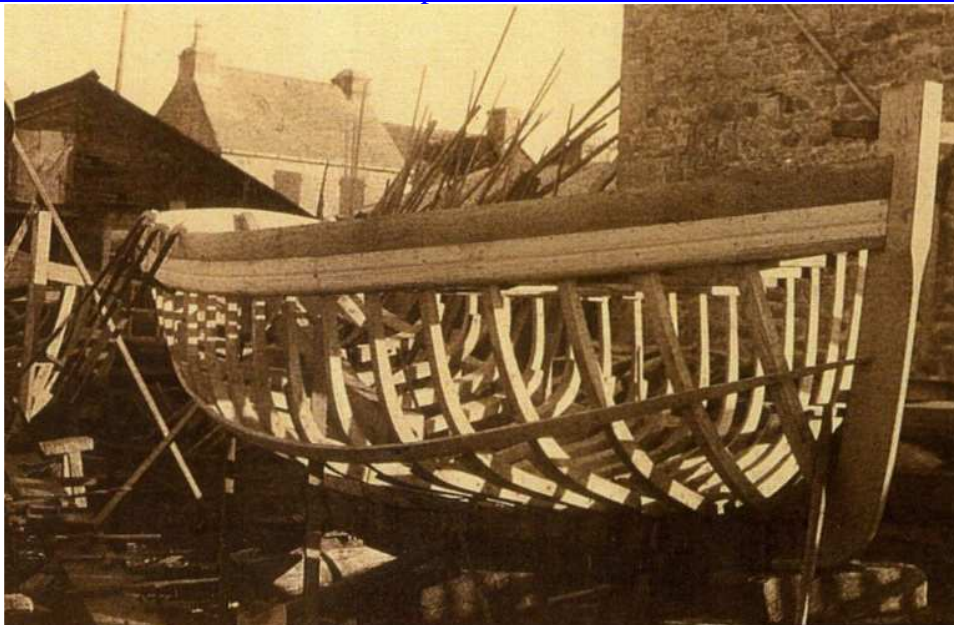
**1 Le chantier Bellot de Barfleur** : <http://canotsdebarfleur.monsite-orange.fr/Le%20chantier%20Bellot%20de%20Barfleur.pdf>

**2 André Bellot** : <http://canotsdebarfleur.monsite-orange.fr/Le%20chantier%20Bellot%20de%20Barfleur.pdf>

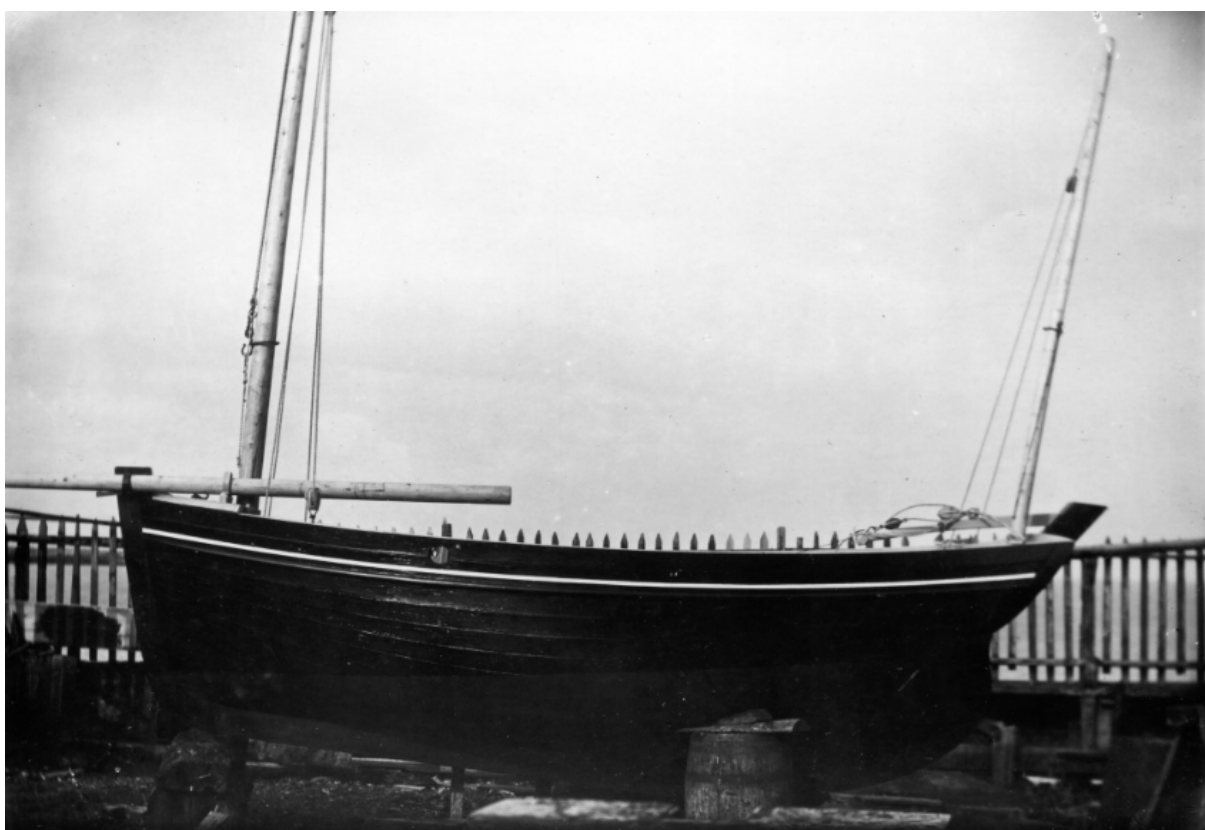
La construction du canot – La construction de *l'Angélu*s diffère peu de celle du *Sept Frères* qui est largement décrite sur le site « Barfleur au temps des canots » on peut cliquer sur le lien :

**première partie** : <http://canotsdebarfleur.monsite-orange.fr/1%20Canot%20de%20Barfleur%20Sept%20Fr%C3%A8res%20-%20construction%20d%C3%A9but.pdf>

**Seconde partie** : <http://canotsdebarfleur.monsite-orange.fr/2%20Canot%20de%20Barfleur%20Sept%20Fr%C3%A8res%20-%20construction%20fin.pdf>



Canot en construction au chantier Bellot



Ce canot, prêt à être lancé est peu différent de *l'Angélu*s

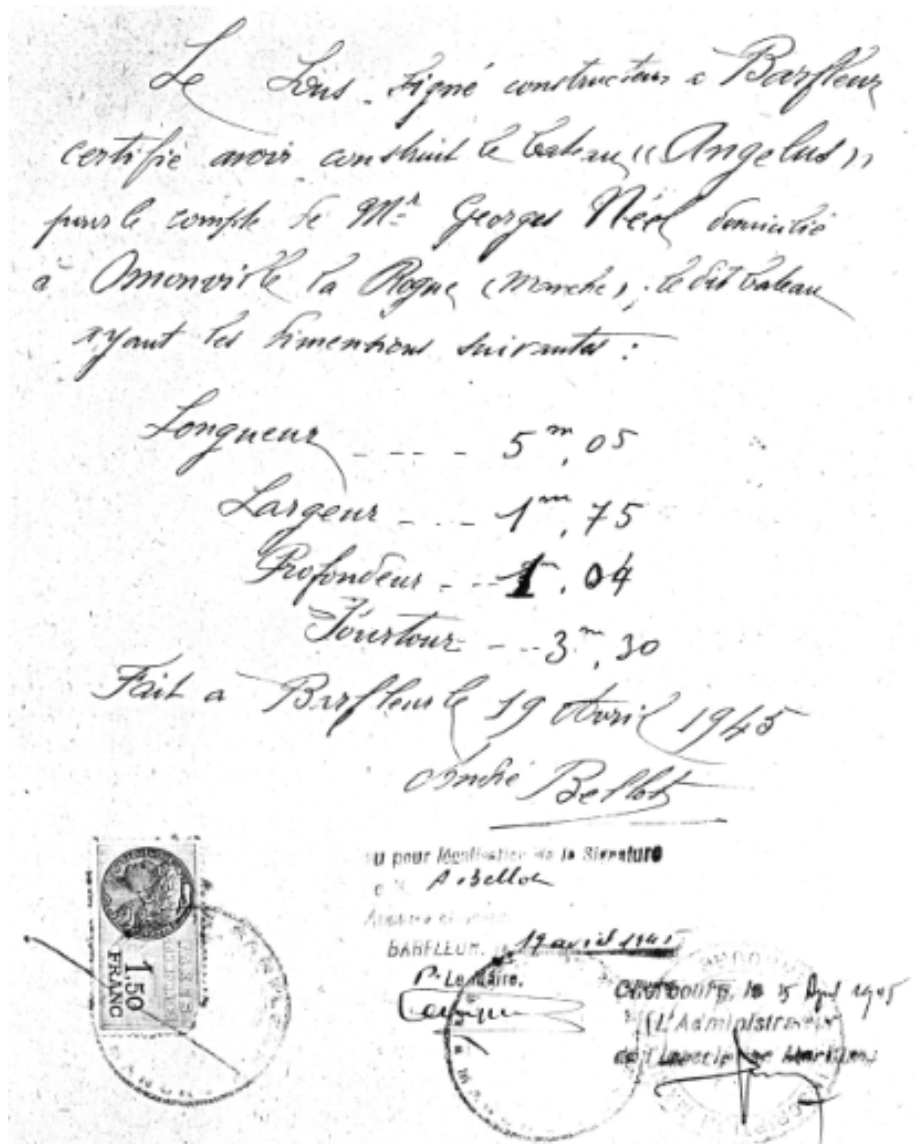
Convoyage à Omonville – Le jour du convoyage a été choisi pour bénéficier au maximum du jusant : en effet le bateau n'est pas motorisé et il n'est pas question de passer le ras de Barfleur contre le courant ! Pour l'occasion Georges Néel a demandé à Monsieur Léonard de l'accompagner car il connaît bien la côte et ses dangers.

Quand il arrive à Barfleur quand la marée est haute, le bateau est le long du quai prêt à partir. On hisse les voiles et une demie heure plus tard on arrondit la pointe de Gatteville et on profite du jusant qui forçait. Néville, Réthoville Défilent rapidement. A Cosqueville on croise quelques vaquelottes puis on double le Cap Lévi pour atteindre la baie du Becquet. On longe la digue d Cherbourg et on arrive à Urville. Au ras de Bannes on peut déjà apercevoir la pointe de Jardeheu qui protège Omonville. On passe devant la Cotentine et on arrive enfin à Omonville. Aussitôt on se presse pour admirer le bateau et les gamins veulent monter à bord.

Quelques jours plus tard le bateau est baptisé par le curé d'Omonville. Le nom a été choisi par madame Néel, la marraine, en souvenir du tableau célèbre de JF Millet, un enfant du pays puisqu'il est né à Gréville où Georges a travaillé pendant trois ans dans sa jeunesse.

Le bateau reste quelques mois au mouillage, Georges Néel fait quelques sorties à la voile. Ensuite le bateau est remonté en haut de la grève et il y restera jusqu'en 1945.

Pour pouvoir immatriculer son bateau Georges Néel demande à André Bellot un certificat de construction



Le bateau est jaugé

Direction de Caen      Certificat de jauge

Bureau de  
Ocherbourg

Je soussigné Capitaine des Douanes  
certifie avoir procédé à la jauge  
du Canot - nommé Angéhus  
Capitaine Georges Néel, jaugeur français  
et avoir obtenu les résultats suivants

Vérificateur  
Galvanant  
Papey  
Rouyer

Longueur extérieure	4,75	
1/2 " " "		0,875
Pontons -	3,30	
1/2 " " "		1,65
Somme de 1/2 pontons et		
1/2 longueur extérieure		2,525
multiplication de cette somme		
par elle-même		2,525
		12 625
		50 50
		12625
		5050
produit		6,375 625
Longueur		5,05
		31 87 8125
Produit		31878125
		3219690625
Heure au bois		0,17
Cof. 0,17		22537834375
Produit		3219690625
		5,473 4740625
		2 643
		0 964
		1 157
		0 25
		2,83
		1,934

$5 \text{ m}^3 473 = 1,93$

En 1946 le bateau sera enfin motorisé : il est équipé d'un moteur d'occasion Peugeot à essence de 5 CV.

Ce sera l'unique bateau de Georges Néel.

Immatriculation – L'immatriculation de l'Angéhus pose quelques interrogations. Il a été lancé en 1943 mais, ensuite il est resté au sec. Il semble donc qu'il ait fait le voyage entre Barfleur et Omonville sans être immatriculé, alors que tout le Cotentin avait une forte présence des forces d'Occupation. Il n'a finalement été **immatriculé en Plaisance** que le 3 mai 1945. Sur le registre il y a une erreur amusante puisqu'au lieu d'indiquer « Angéhus canot » dans la colonne « Nom et espèce des bâtiments » le fonctionnaire a inscrit « Georges Néel » ! (voir dernière ligne du document ci-dessous !)

Consigner les noms, et ces documents, sur les autres d'armement. A chaque année, un rôle unique pour toutes les autres d'armement. A l'égard des bâtiments appartenant à d'autres ports, on sera tenu de transmettre l'avis d'armement.

Les avis de désarmement dans d'autres ports doivent être consacrés à l'appui et comme justification des indications portées dans les colonnes 11, 12 et 13.

## ARMEMENTS 19

1) Au long cours, ou en grande pêche, à la pêche au large, à la pêche côtière, ou gill.

2) En cas de naufrage, de la part et la date de l'armement désarmement.

NUMÉRO de l'armement.	DATE de l'armement.	NOMS et REPERES DES BÂTIMENTS.	TONNAGE.	IMMATRICULATION.			NOM du CAPITAINE (1).	NATURE de l'ARMEMENT (2).	DESTINATION.	DÉSA-REMER.
				QUARTIERS.	POLIOS.	N°.				
55	3 Mai 1905	Marguerite (Sto)	0.95	Sty	10	604	Chouay	Grandes-pêches.		
56	3 Mai 1905	Lucien Coust	1.31	Sty		632	Rebecq	Chasse-maree.		
57	3 Mai 1905	St. Ky. Sto	1.07		91	569	Levalan	Chasse-maree.		
58	3 Mai 1905	Jo. Ju doui	1.04		4	288	Lecante	Côte-pêche.		
59	3 Mai 1905	Yvette Sto	0.52		20	633	Ladoux	Grandes-pêches.		
60	3 Mai 1905	Lucie p. Sto	0.43			388	Rouffin	Grandes-pêches.		
61	3 Mai 1905	Neel Jauge <sub>Sto</sub>	1.93	Busuy	20	634	Neel	Grandes-pêches.		

Un congé lui a été délivré le même jour. On remarquera que le document indique l'existence d'un seul mât alors qu'il avait certainement un tapecul !

*Navire non atteint à la délivrance de l'acte de Francisation*

*Bâtiment du Commerce Français.*

NOM DU NAVIRE: *Angélus* TONNAGE: *1793*  
 NOM DU CAPITAINE: *Neel Georges* VALABLE POUR UN AN. N° DU REGISTRE DE RECETTE: *24*

**CONGÉ**

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS,  
 LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu les articles 353 à 355 inclus des lois de Douane codifiées par le décret du 26 décembre 1934;  
 En vertu de l'acte de francisation délivré le \_\_\_\_\_ portant le n° \_\_\_\_\_, et sous la foi des déclarations et soumissions souscrites à l'effet de l'obtenir, le présent congé est délivré à M. *Neel Georges* pour sortir du Port, avec le *canot* nommé *Angélus*, à charge par lui de se conformer aux lois et règlements de l'État.

Ledit navire, reconnu de la contenance de *un* tonneaux *93* cent, suivant le détail porté aux soumissions ou en l'acte de francisation, a \_\_\_\_\_ pont<sup>(1)</sup> *un* mât, est inscrit à la Douane de *Cherbourg*, direction de *Bouen*, et immatriculé au \_\_\_\_\_ quartier maritime de *Cherbourg*.

PRIE ET REQUIERT tous Souverains, États, Amis et Alliés de la France, et leur subordonnés;

ORDONNE à tous Fonctionnaires publics, aux Commandants des Bâtiments de l'Etat, et à tous autres qu'il appartiendra, de laisser sûrement et librement passer M. *Neel Georges* avec le Bâtiment susdésigné, sans lui faire ni souffrir qu'il lui soit fait aucun trouble ni empêchement quelconque, mais, au contraire, de lui donner toute faveur, secours et assistance partout où besoin sera

Délivré au Bureau de la Douane du Port de *Cherbourg*, où il a été payé la somme de *cinquante* pour droit du présent Congé, aux termes de l'article 355 du décret du 26 décembre 1934 portant codification des textes législatifs concernant les Douanes<sup>(2)</sup>.

(1) Écrire dans ce blanc, selon qu'il y a lieu: sans ou avec 1 ou 2.  
 (2) Dans les bureaux où il n'existe pas de Contrôleur chargé de la navigation, les employés désignés par l'article 4 de l'arrêté ministériel du 30 juin 1899 signeront néanmoins à cet endroit, en écrivant au-dessous des mots imprimés: En son lieu.

Le Contrôleur (s) chargé de la navigation. *[Signature]* Ce: *3 Mai* 19*45*

Par autorisation du Ministre des Finances et conformément à l'Arrêté du 30 juin 1899. Le Receveur des Douanes, *[Signature]*

TARIF DES DROITS DE CONGÉ pour les Navires	au-dessous de 30 tonneaux ...	de 30 à 50 tonneaux exclusiv <sup>3</sup> de 50 tonneaux et au-dessus	afectés à la petite pêche.....	6' 00
			autres.....	18' 00
			non pesés.....	36' 00
			faisant la pêche sur ses côtes.....	
			autres.....	

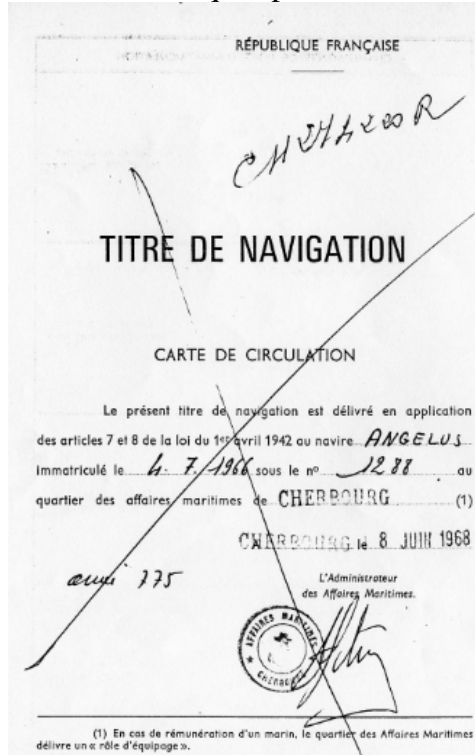
La Douane de \_\_\_\_\_ a délivré, le \_\_\_\_\_, pour le même Navire, allant à \_\_\_\_\_, un nouveau Congé, n° \_\_\_\_\_.

Immatriculation à la pêche – Le bateau ne sera immatriculé à la pêche que le 28 novembre 1949 sous le N° CH 3902 et sera désigné comme « canot ». Par un second mystère sa jauge qui était de 1,93 Tx est devenue 1,98 Tx : sans doute suite qu'à une mauvaise lecture le 3 est devenu 8 !

Propriété <i>de la</i> naissance 121 n° 63H 3. 5. 1945 Inscrit le 28. 11. 49 CH: 15.089 N° 3902	<h1>Argélus Canot</h1>		H. Chg. 11. 5. 119. 161 D. " " 10. 5. 50 276 P. " " 1. 5. 11-290 D. " " 10/11 30 112 P. " " 1. 5. 12-2376 D. " " 1. 5. 13-1111 P. " " 2/5 100 D. " " 1. 5/11. 036 Appel 2/5/11. 120 V.F.	
	construit en l'an 1943 à Barfleur			
	jaugeant } brut 1 tonneaux 98 /100 } net tonneaux /100	muni d'une machine de 1 chevaux (puissance effective) Peugeot essence		
	tirant d'eau } chargé mètres centimètres. } non chargé mètres centimètres.	la 3 mai 1948 n° CH appartenant au Sr <i>Georges Bay. 4710 CH</i> domicilié à <i>Omouville la Roque</i>		



Retour à la plaisance – Il a été de nouveau immatriculé à la plaisance le 4 7 1966 sous le N° CH 1288 puis il a obtenu son N° actuel à 6 chiffres CH 274 200 qu'il porte encore actuellement



*Angélus* en 1973 à Omonville (photo Langlois)

Second propriétaire – Le bateau a été la propriété de Georges Néel jusqu'au 1<sup>er</sup> Mai 1975 date à laquelle il a été vendu à Guy Régnier de Saint Sauveur le Vicomte qui fera de gros travaux.  
En 1975 le moteur est changé

**Ateliers J. LE ROUX**  
33-35, Rue Notre-Dame, CHERBOURG  
Tél (33) 53.14.64  
Banque B.P.O. 31.21.038810 - R.M. 058.29.64.50 - R.C. Cherbourg 64 A 500

Monsieur REGNIER GUY  
50390 Saint-Sauveur - le Vicomte

Doit

Cherbourg, le 7 MAI 1975

I MOTEUR Y S I2	7.400 Fr
I Pompe	420 Fr

En 1976 le bateau est remis en état au chantier Jean Bellot de Cherbourg :

**Chantiers Jean BELLOT**

Le 26 OCTOBRE 1976

M. REGNIER Guy 5 Avenue de S mai ST SAUVEUR LE VICOMTE


Im. Le Dég

Travaux effectués à bord du navire de plaisance "ANGELUS" du 10 Juin au 17 JUILLET 1976

mise au sec à l'aide d'une grue sur des blots. Grattaque de la coque dans son ensemble. Clouer et calfater tous les bordés. Charger galbord Td AR  
remplacer listons Td et Bd  
façon d'un mât d'une vergue et d'un baupré  
façon et pose de l'implanture du mât  
peinture de la coque  
confection et pose des ferrures pour la mâture, souder ferrures d'étrave, redresser pales d'hélice ; découper et poser zinc.  
mise à l'eau

Un jeu de voiles est commandé chez Nogue

**Voilerie F. Nogue**  
40, QUAI ALEXANDRE-III  
CHERBOURG



GRÉEMENT DE NAVIRES  
BACHES  
TENTES  
PARASOLS

Equipements Plongée Sous - Marine  
Articles de Pêche Mer et Rivière  
Vêtements Marins - Bottes

Monsieur REGNIER - ST-SAUVEUR-LE-VICOMTE DOIT

Le 28 JUILLET 1976

- CONFECTION VOILURE ET GRÉEMENT -			
22 M50	Toile tergal marron à 21,50.....		483,75
2 K6200	Palingue 12mm à 15,25.....		33,55
19	Ouïlets laiton à 0,20.....		3,80
11	" " à 0,30.....		3,30
1	" " à 0,45.....		0,45
12M	Perçage hélicoïdale à 0,43.....		5,16
10	Cosses galvanisées à 2,20.....		22,00
1	Poulie simple rinnet à.....		26,70
1	" " " " à.....		21,35
5	Cosses cœur à 1,25.....		6,25
5	"Oùilles l'ore galvanisées à 3,75.....		20,10
1	Recebeau à.....		15,25
2 K6500	Cordage PP 10mm à 15,25.....		38,12
	Fil nylon.....		21,00
		700,78	
	T.V.A 20%.....	140,15	
	Moën d'oeuvre.....	840,00	840,00
	T.V.A 17,60%.....	147,84	987,84

Troisième propriétaire – Le bateau est ensuite racheté par Monsieur Péré d’Auderville qui l’utilise au petit port de Goury où il est assez lourdement endommagé.



En 1989 il en fait don à l’association Amarrage qui va le restaurer.